

Rafale : les arguments qui ont favorisé Dassault

LEMONDE.FR | 09.02.12 | 20h53 • Mis à jour le 10.02.12 | 08h19



En Inde, l'accord est qualifié de "contrat du siècle". AFP/GERARD JULIEN

Pas encore une victoire mais plus qu'un espoir, le choix du Rafale – construit par le français Dassault – par l'Inde, dans le cadre d'un appel d'offres estimé à 9 milliards d'euros, représente une nouvelle étape dans la construction d'un vaste partenariat entre New Delhi et Paris. S'il était conclu d'ici quelques mois, ce contrat de vente, qui en est au stade des "négociations exclusives" et porte sur 126 appareils, renforcerait considérablement une coopération dans les secteurs de l'industrie et de la défense débutée il y a déjà plusieurs décennies, avec la vente dans les années 50 d'avions de chasse déjà construits par Dassault.

Des moyens de défense, l'Inde en veut plus. Ennemi historique du Pakistan, elle doit en outre faire face à la menace que représente la Chine. Celle-ci *"investit en armement aérien et naval. Si l'Inde veut assurer ses arrières, elle est obligée de suivre et d'investir dans les mêmes secteurs"*, explique à ce titre un spécialiste de l'aéronautique, sous le couvert de l'anonymat. Il précise qu'avec un budget annuel de 36 milliards d'euros – *"un de ceux dont la croissance est la plus forte dans le monde"* – l'Inde dépense encore trois fois moins que la Chine dans le domaine de la défense.